

académie
Rennes

direction des services
départementaux
Finistère
Éducation
nationale

Arrêté n°16-012
du 28/06/2016

Le recteur,

Vu les articles L521-1, et D521-1 à D521-7 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 janvier 2014 modifié par l'arrêté du 16 avril 2015, fixant le calendrier scolaire national des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ;

Arrête

Article 1 : Le calendrier national de l'année scolaire 2016-2017 s'applique aux établissements du département du Finistère selon les modalités suivantes :

Rentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2016	
Rentrée des élèves	Jeudi 1 ^{er} septembre 2016	
Vacances de la Toussaint	Mercredi 19 octobre 2016	Jeudi 3 novembre 2016
Vacances de Noël	Samedi 17 décembre 2016	Mardi 3 janvier 2017
Vacances d'hiver	Samedi 11 février 2017	Lundi 27 février 2017
Vacances de printemps	Samedi 8 avril 2017	Lundi 24 avril 2017
Vacances d'été	Samedi 8 juillet 2017	

- **Les classes vaqueront le vendredi 26 mai 2017 et le samedi 27 mai 2017** (Pont de l'Ascension).
- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Les congés débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là le départ a lieu le vendredi après les cours.
- Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dérogées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Article 2 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Finistère est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 28 juin 2016

Pour le recteur, et par délégation,
la directrice académique des services
de l'éducation nationale du Finistère,



Caroline LOMBARDI-PASQUIER